

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23061 Annule et remplace la délibération 23021</p>
---	--	--

SEANCE du : 24 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérandère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROUSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Commune de Bressuire – procédure concurrentielle de maîtrise d'œuvre avec négociation et audition pour la réhabilitation de l'espace Simone VEIL : nomination des membres du conseil en plus des membres de la commission CAO et de 3 architectes – montant des indemnités pour les architectes – autorisation de signature du marché

Madame le Maire informe que la Collectivité a relancé la consultation à l'identique sous la forme d'une procédure concurrentielle de maîtrise d'œuvre avec négociation et audition, selon les articles L 2124-3 – R 2124-3 1° et R2142-15 à R2142-18 du Code de la Commande Publique dans le cadre de la réhabilitation de l'Espace Simone Veil sur la Commune de Bressuire.

VU les articles L 2124-3 – R 2124-3 1° et R2142-15 à R2142-18 du Code de la Commande Publique

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le programme et le montant prévisionnel des travaux pour un montant de 7 100 000 € HT
- **DE NOMMER :**
 - 3 membres du Conseil Municipal en plus des membres de la Commission d'Appel d'Offres : Mmes Anne-Marie BARBIER, Pascale FERCHAUD et Véronique VILLEMONTAIX,
 - 3 architectes : MM. Patrick VETTIER, François HOSSIN (désignés par l'Ordre des Architectes) et M. Samuel Gautier, (architecte-conseiller au CAUE 79)
 - En lieu et place de la composition délibérée le 20 février 2023
- **DE FIXER** le montant des indemnités à verser aux architectes membres de la Commission pour l'audition du 24 mai 2023 à la somme de 600,00 € TTC + frais de déplacements

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230424-DG_DEL_2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **26 AVR. 2023**

- **DE FIXER** le montant de la prime allouée à chaque candidat admis à présenter une offre, et non retenu **de 1 000,00 € HT par candidat.**
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,


Anne-Marie BARBIER

Le Maire,


Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230424-DG_DEL_2023_061-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023